BINUH

# RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

JUILLET - SEPTEMBRE 2026



Photo: ©Nour_Machecler

# TABLE DES MATIÈRES


**Points saillants et recommandations** ..... **3**

**Graphique : Personnes tuées et blessées entre janvier 2022 et septembre 2026** ..... **4**

**Carte : Zones sous le contrôle des gangs ou fréquemment exposées à des attaques de gangs** ..... **5**

***1 Violence et violations des droits de l'homme*** ..... **6**

*1.1. Dynamiques des violences liées aux gangs et leur impact sur les droits de l'homme* ..... **7**

*1.2. Interférence des gangs dans le processus électoral et abus commis dans ce contexte* ..... **17**

*1.3. Dynamiques des violences liées aux groupes d'autodéfense et aux membres non-organisés de la population dans le cadre du mouvement « Bwa Kalé»* ..... **18**

*1.4. Dynamiques des violences liées aux opérations des forces de sécurité et usage excessif de la force* ..... **18**

*1.5. Enlèvements* ..... **21**

*1.6. Violences sexuelles* ..... **22**

*1.7. Impact de la violence et exploitation des enfants par les gangs* ..... **23**

*1.8. Impact de la violence des gangs sur les droits économiques, sociaux et culturels* ..... **24**

***2 Système judiciaire*** ..... **26**

*2.1. Fonctionnement du pouvoir judiciaire* ..... **26**

*2.2. Procédures judiciaires sur les massacres et autres violations graves des droits de l'homme* ..... **27**

*2.3. Procédures judiciaires engagées pour soutien aux gangs et trafic d'armes* ..... **27**

*2.4. Lutte contre la corruption* ..... **28**

*2.5. Lutte contre les violences sexuelles* ..... **28**

*2.6. Conditions de détention dans les prisons haïtiennes* ..... **28**

*2.7. Sanctions internationales* ..... **29**

*2.8. Enquêtes sur des violations des droits de l'homme commises par des policiers* ..... **30**

***3. Soutien aux institutions nationales et à la société civile*** ..... **31**

*3.1. Soutien aux autorités publiques* ..... **31**

*3.2. Soutien à la Force de répression des gangs* ..... **32**

*3.3. Soutien aux organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la protection* ..... **32**

***Notes de bas de page*** ..... **34**

BINUH



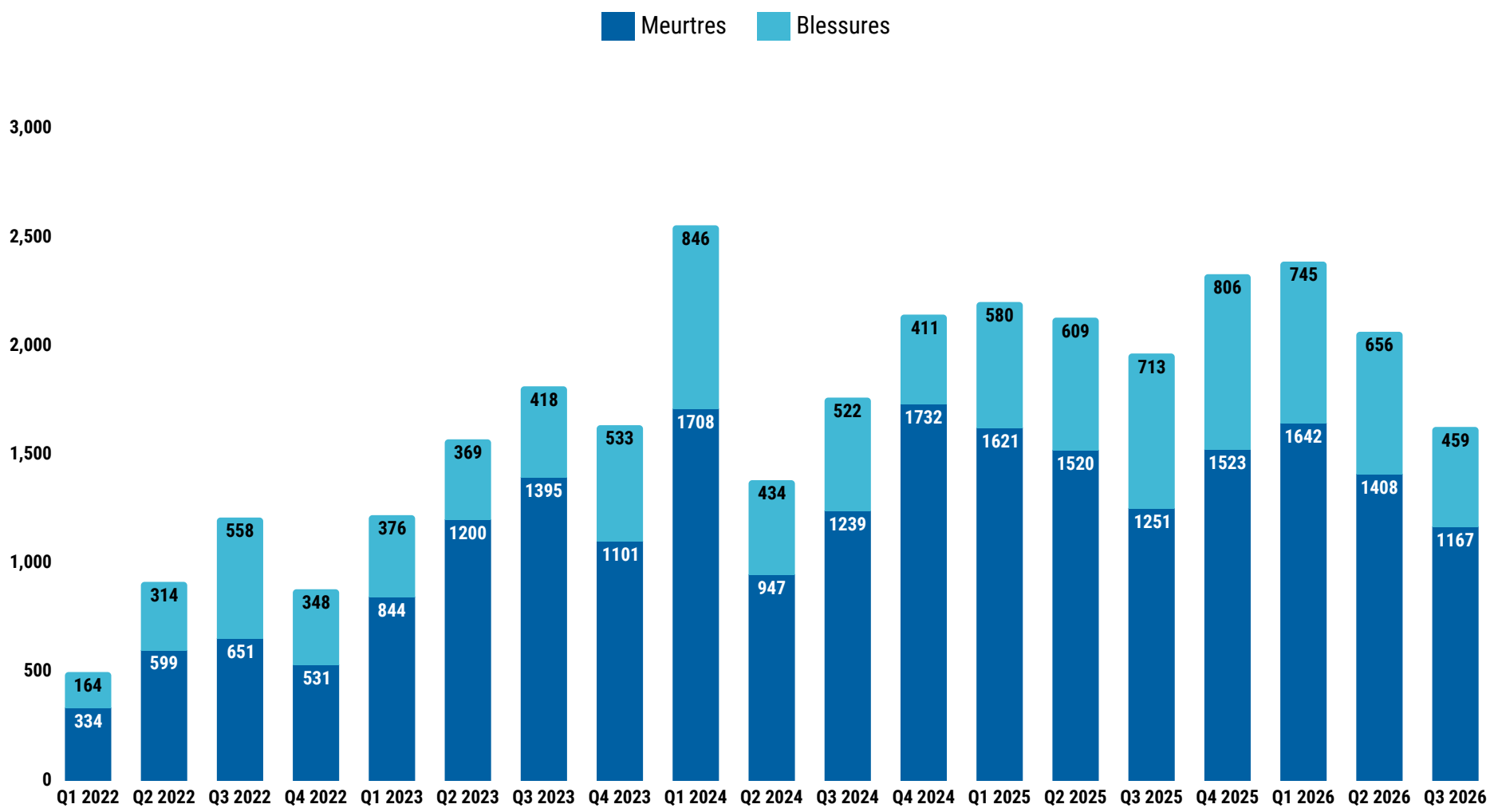
## Points saillants

- 1 167 personnes ont été tuées et 459 blessées : 45% par des gangs, 5% par des groupes d'autodéfense et des membres de la population et 50% lors d'opérations des forces de sécurité contre les gangs.
- Retour de membres de gangs dans les quartiers de Bel-Air, Bas Delmas et La Saline d'où ils avaient fui à la suite d'opérations de sécurité menées au début de l'année 2026.
- Augmentation des enlèvements (92 victimes) dans la capitale, contre 51 lors du trimestre précédent. 10 % des victimes étaient des enfants.
- Des ingérences de gangs dans le processus électoral ont été documentées, ainsi que des violences à l'encontre de candidats aux élections.
- Au moins, 344 victimes de violences sexuelles perpétrées par les gangs au cours du trimestre ont été enregistrées.
- Au moins 14 personnes non associées aux gangs ont été tuées ou blessées par des drones explosifs, dont 2 enfants.
- Augmentation du nombre d'exécutions extrajudiciaires et de tentatives d'exécutions extrajudiciaires commises par des policiers, avec 44 cas recensés, contre 14 au trimestre précédent.
- Un policier tué et cinq autres blessés au cours d'opérations de sécurité menées contre les gangs.

## Recommandations

- **Au gouvernement haïtien :** lancer les premières enquêtes des pôles judiciaires pour lutter contre les crimes de masse, y compris les violences sexuelles, et les crimes financiers.
- **Au gouvernement haïtien :** veiller à ce que les opérations des forces de sécurité contre les gangs soient menées dans le plein respect du droit international des droits de l'homme.
- **Au gouvernement haïtien, avec le soutien de la communauté internationale :** accélérer la mise en œuvre effective du processus de vetting au sein de la police et traduire en justice les policiers accusés d'être impliqués dans des violations graves des droits de l'homme.
- **Au gouvernement haïtien, avec le soutien de la communauté internationale :** renforcer les mécanismes de protection et les services d'assistance aux personnes affectées par la violence des gangs, en particulier les survivantes et survivants de violences sexuelles, notamment en augmentant les capacités d'hébergement sécurisé et l'accès aux services médicaux, psychosociaux, juridiques, éducatifs et de réinsertion socio-économique.
- **Au gouvernement haïtien, avec le soutien de la communauté internationale :** renforcer et accélérer la mise en place d'un programme de désarmement, démantèlement et réintégration, en particulier pour les mineurs impliqués dans les gangs, ainsi que des programmes de protection et de promotion sociales dans les zones afin de réduire l'adhésion aux gangs.
- **À la communauté internationale :** maintenir Haïti sur l'agenda international et accélérer le déploiement intégral et l'opérationnalisation de la Force de répression des gangs (FRG) tel qu'autorisée par la Résolution 2793 du Conseil de sécurité le 30 septembre 2025, afin de renforcer l'appui aux forces de l'ordre haïtiennes dans la lutte contre les gangs et de contribuer au rétablissement durable de la sécurité, conformément aux normes et standards en matière de droits humains.
- **Aux États de la région :** renforcer et augmenter le nombre des inspections des cargaisons à destination d'Haïti sur leur territoire, y compris dans les ports maritimes et les aéroports, conformément aux résolutions 2653 (2022), 2699 (2023), 2752 (2024) et 2794 (2025) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui imposent un embargo sur les armes.

## PERSONNES TUÉES ET BLESSÉES ENTRE JANVIER 2022 ET SEPTEMBRE 2026



# ZONES SOUS LE CONTRÔLE DES GANGS OU FRÉQUEMMENT EXPOSÉES À DES ATTAQUES DE GANGS






## I. VIOLENCE ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Selon le Service des droits de l'homme (SDH) du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), entre le 1er juillet et le 30 septembre 2026, au moins 1 167 personnes ont été tuées et 459 blessées dans le cadre de la violence des gangs, des groupes d'autodéfense[1] et des membres non-organisés de la population, ainsi que lors des opérations des forces de sécurité et des actions d'éléments d'une compagnie militaire privée[2].

Les hommes représentent 81 pour cent des victimes, les femmes 13 pour cent et les enfants 6 pour cent[3].

Les principales causes des meurtres et des blessures demeurent liées aux dynamiques suivantes :

| Distribution des incidents par acteur et/ou contexte | |
|---|---|
| Lors d'attaques perpétrées **par les gangs.** | **45%** |
| **Lors d'opérations menées par les forces de sécurité** nationales, y compris des exécutions extrajudiciaires impliquant des éléments de la police, et des actions d'une société militaire privée ; ou au cours de patrouilles de la Force de répression des gangs (FRG). | **50%** |
| Lors de violences des groupes d'autodéfense et des membres non-organisés de la population, dans le cadre du mouvement de « justice populaire » appelé « Bwa Kalé ». | **5%** |

La grande majorité de ces incidents a été documentée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (85 pour cent), suivie des départements de l'Artibonite (12 pour cent), du Grand Nord (2 pour cent) et du Centre (1 pour cent).

Les violences sexuelles perpétrées par des gangs armés se sont poursuivies. Au cours du trimestre, le Mécanisme de surveillance, d'analyse et de rapport (MARA) a documenté 985 victimes de viol (944 femmes, 36 filles, trois hommes et deux garçons), dont 344 se sont produits au cours du trimestre[4]. Parmi ces 344 victimes, la majorité de cas, 77 pour cent, ont été des viols collectifs. Quatre-vingt-seize pour cent des 344 cas ont été signalés dans le département de l'Ouest.

Au cours de cette même période, au moins 137 personnes[5] ont aussi été enlevées contre rançon par les gangs[6], dont 67 pour cent dans le département de l'Ouest, 30 pour cent dans le département de l'Artibonite, 2 pour cent dans le département du Centre et 1 pour cent dans le département du Nord[7]. Dix pour cent des victimes d'enlèvement étaient des enfants.

Par ailleurs, les gangs ont continué de se livrer à la traite et à l'exploitation d'enfants, les forçant à participer à des activités criminelles.

## 1.1 DYNAMIQUES DES VIOLENCES LIÉES AUX GANGS ET LEUR IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME

Au sein de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, la plupart des gangs ont maintenu leur gouvernance criminelle dans les quartiers sous leur contrôle. Qui plus est, certains éléments de gangs, qui avaient été chassés de certaines zones (comme celles de Bel Air, Delmas 4-6 et La Saline) au début de l'année 2026, suite aux opérations des forces de sécurité, sont parvenus au cours de la période considérée à y revenir progressivement, en raison de l'insuffisance des mesures prises pour consolider durablement la présence de l'État.

**Principales attaques des gangs au cours du troisième trimestre de 2026**

| Localisation | Nombre de victimes de meurtres, de blessures et de viols | Durée des attaques |
|---|---|---|
| Obléon, Godet, Viard et Robin (**Kenscoff, département de l'Ouest**) | **58 morts** (32 hommes, 12 femmes et 14 enfants), tous non associés aux gangs | 4-9 juillet |
| Boucan, Centre-ville de Kenscoff, Gramothe, Madeleine et Viard (**Kenscoff département de l'Ouest**) | **47 morts** (32 hommes, 10 femmes, 5 enfants), tous non associés aux gangs<br>**22 blessés** (15 hommes et 7 femmes), tous non associés aux gangs<br>**52 enlevés** (31 hommes, 15 femmes et 6 enfants)<br>**19 victimes de viol** (15 femmes et 4 filles) | 23-24 août |
| Darbonne (**Léogâne, département de l'Ouest**) | **15 blessés** (7 hommes, 5 femmes et 1 fille), tous non associés aux gangs<br>**6 victimes de viol** (5 femmes et 1 fille) | 30 août |
| Centre-ville de Gros-Morne, Crépin, Dosnie (**Gros-Morne, département de l'Artibonite**) | **14 morts** (9 hommes et 5 femmes), tous non associés aux gangs | 28 septembre |

À Kenscoff (sud-est de la capitale) et Léogâne (sud-ouest de la capitale), ainsi que dans le département de l'Artibonite, les gangs ont mené des attaques contre les populations, soit pour étendre leur contrôle territorial, soit en représailles aux opérations des forces de sécurité conduites à leur encontre. Dans l'Artibonite, ces attaques se sont étendues à Saint-Michel-de-l'Attalaye, dans le nord du département, une zone jusque-là largement épargnée par ces violences.

La présence persistante des gangs a continué d'entretenir un climat de tension dans les départements du Centre et du Sud-Est, tandis que des activités criminelles menées par des gangs locaux ont été recensées dans le département du Nord.

## *Département de l'Ouest : zone métropolitaine de Port-au-Prince*

Dans l'ensemble des quartiers de la capitale sous l'influence des gangs, des meurtres tant ciblés qu'indiscriminés, des agressions physiques graves, des violences sexuelles, des enlèvements et des extorsions à l'encontre des populations ont continué d'être commis.

### Communes de Carrefour et de Gressier

Dans les communes de Carrefour et de Gressier, situées à l'entrée sud de la capitale, le nombre de victimes des violences perpétrées par le gang de *Ti Bois* et la cellule locale du gang de *Grand Ravine* connue sous le nom de *103 Zombies* a nettement augmenté par rapport au trimestre précédent. Alors que 90 personnes avaient été tuées ou blessées entre avril et juin, 176 victimes[8] ont été recensées au cours du troisième trimestre 2026.

La majorité de ces victimes, soit 124 personnes (dont 98 résidents) a été documentée à Gressier. Dans cette commune, les violences des gangs se sont poursuivies malgré l'intensification, à partir du 12 août, des opérations des forces de sécurité *(pour plus de détails sur ces opérations, voir section 1.4. Dynamiques des violences liées aux opérations des forces de sécurité et usage non-nécessaire et disproportionné de la force)*.

Si parmi ces 124 personnes, 11 ont été tuées en représailles aux opérations policières, notamment lors de tirs contre des habitations, dans les rues et sur le marché public de La Colline, d'autres ont été ciblées par de membres de gangs dans le but de maintenir leur gouvernance criminelle. Ainsi, les attaques des gangs ont ciblé des chauffeurs de transport en commun et des passagers ayant refusé de payer des « taxes » de circulation, ainsi que des résidents accusés d'avoir enfreint les règles imposées par le gang de *Ti Bois* ou soupçonnés d'entretenir des liens avec des gangs rivaux. Ces incidents ont eu lieu à Bellevue, Jasmin, Merger et Pandjanmen, entre autres.

D'autres résidents ont été attaqués alors qu'ils tentaient de quitter leur quartier pour trouver refuge dans des zones plus sûres. Cela a été notamment le cas le 13 septembre, lorsqu'un couple résidant à Lambie a été intercepté par des membres du gang *103 Zombies* alors qu'il tentait de déménager en voiture avec ses effets personnels. Les deux victimes ont été abattues par balles sur place et leur corps ont ensuite été transportés par les assaillants dans une zone broussailleuse à proximité, où ils ont été brûlés avec de l'essence.

Dans la commune de Carrefour, le gang de *Ti Bois* a tué ou blessé au moins 38 personnes dans des quartiers tels que Bizoton, Jérusalem, Mahotière, Rivière Froide, Thor et Waney. Certaines victimes ont été conduites dans un bâtiment utilisé comme base à Fontamara (Port-au-Prince), où elles ont été « jugées » par le gang. Certaines ont été battues ou « condamnées » à mort, tandis que d'autres ont dû payer des « amendes » pour obtenir leur libération.

## Commune de Cité Soleil

Entre juillet et septembre, au moins 158 personnes ont été tuées et 42 autres blessées[9] à Cité Soleil, ainsi que dans les quartiers voisins de Fort dimanche et de Wharf Jérémie (Port-au-Prince), deux zones touchées par des affrontements entre gangs établis dans les deux communes.

Parmi ces victimes, 132[10] ont été recensées lors d'affrontements opposant le gang de *Wharf Jérémie* à une coalition formée par ceux de *Belekou* et de *Fort dimanche*. Ces violences s'inscrivent dans le prolongement des luttes territoriales qui ont opposé, depuis le mois de mars 2026, neuf gangs, regroupés en deux coalitions[11], pour le contrôle de zones dans la Plaine du Cul-de-Sac (Cité Soleil et Croix-des-Bouquets). À titre d'exemple, le 7 août, au moins 19 personnes, dont sept hommes et 12 femmes âgés, ont été décapitées par des membres du gang de *Wharf Jérémie* lors d'une attaque contre le quartier de Belekou. Selon des sources locales, les assaillants ont ensuite emporté les têtes des victimes dans la zone de Wharf Jérémie pour les utiliser lors de prétendues pratiques vaudou.

Quarante-six autres personnes ont été tuées ou blessées par les gangs de *Belekou*, *Boston*, *Brooklyn*, *Canaan*, *Pierre VI* et *Terre Noire* lors d'attaques visant à « punir » des habitants et des membres de gangs qui s'étaient opposés à leur « autorité » et à leurs pratiques criminelles. Parmi les motivations figurent le refus de céder à des extorsions, y compris aux points de contrôle illégaux établis le long des routes, des soupçons de collaboration avec des gangs rivaux, des différends personnels avec des membres de gangs ou des infractions présumées, tel que le vol. À titre d'exemple, le 29 juillet, deux filles âgées de 15 ans, résidant dans le quartier de Brooklyn, ont été tuées d'une balle dans la tête par le chef du gang contrôlant la zone pour avoir participé au saccage d'une maison abandonnée.

Enfin, d'autres personnes ont été touchées par balles lorsque les gangs ont ouvert le feu sur des patrouille de police au Carrefour Drouillard, ou lors d'exercices de tir effectués par des membres de gangs.

## Commune de Croix-des-Bouquets

Dans la commune de Croix-des-Bouquets, 31 personnes ont été tuées ou blessées au cours du trimestre[12]. Ce nombre relativement limité de victimes des violences perpétrées par les gangs, ne traduit toutefois pas une amélioration de la situation sécuritaire. Il reflète davantage l'emprise exercée sur la population vivant dans cette commune, par les gangs des *400 Mawozo*, *Canaan* et *Chen Mechan*, sans avoir à recourir systématiquement à la violence physique.

Parmi les 31 victimes figurent des habitants ciblés en raison de leur collaboration présumée avec la Police nationale d'Haïti (PNH), de leur opposition aux exactions des gangs, notamment pour avoir refusé de s'acquitter des « taxes » imposées aux postes de contrôle illégaux, ou encore à la suite de différends personnels avec des membres de ces groupes.

Fin août, une vidéo qui aurait été filmée et diffusée sur WhatsApp par le gang *400 Mawozo* montrait une cargaison récemment reçue comprenant plusieurs dizaines d'armes lourdes, dissimulées dans des barils.



*Vidéo WhatsApp, reçue le 25 octobre 2026*

*Photo: ©SDH*

D'autres personnes ont été touchées par des balles perdues lors d'affrontements survenus le 17 août à Santo 19 entre les gangs *400 Mawozo* et *Chen Mechan*, qui se disputaient le contrôle d'un poste de péage illégal établi dans la zone.

## Commune de Delmas

Dans la commune de Delmas, les incidents impliquant les membres de gangs ont augmenté par rapport au trimestre précédent, avec 39 victimes[13] documentées entre juillet et septembre, contre 15 entre avril et juin. La majorité des cas (82 pour cent) ont été recensés dans les quartiers de Delmas 2, Delmas 4 et Delmas 6 (Bas-Delmas), où des éléments du gang de *Delmas 6* sont parvenus à revenir après en avoir été chassés à la suite d'opérations des forces de sécurité menées au début de l'année 2026.

Toutes les victimes recensées à Bas-Delmas ont été ciblées en raison de différends personnels avec des membres de gangs, de soupçons de collaboration avec les forces de sécurité ou d'accusations de « pratiquer la sorcellerie ».

D'autres incidents ont été documentés à Carrefour Aviation, Cité Militaire, Delmas 16, 28 et 33, ainsi que sur la route de l'Aéroport, où des victimes ont été attaquées par les gangs de *Delmas 6* et de *Simon Pelé* en raison de différends personnels avec leurs membres, pour « sanctionner » des infractions telles que le vol ou parce qu'elles avaient résisté à des tentatives d'enlèvement.

## Commune de Port-au-Prince

À l'instar de la commune de Delmas, et malgré la poursuite des opérations des forces de sécurité, les exactions commises par les gangs à Port-au-Prince se sont poursuivies.

En plus de victimes documentées lors des affrontements entre le gang de *Wharf Jérémie* et ceux de *Belekou* et de *Fort dimanche*, qui ont touché des zones avoisinantes de Port-au-Prince et de Cité Soleil (*voir la section sur Cité Soleil ci-dessus*), les violences des gangs dans la commune de Port-au-Prince ont fait au moins 53 autres victimes[14].

À l'instar de Carrefour, Cité Soleil, Croix-des-Bouquets et Delmas, les groupes opérant dans certains quartiers de Port-au-Prince, notamment ceux de B*ase Pilate*, *Grand Ravine*, *La Saline*, *Ti Bois*, *Village de Dieu* et *Wharf Jérémie*, ont continué de recourir à la violence ciblée pour maintenir leur emprise sur les populations locales. À titre d'exemple, cinq personnes ont été tuées dans les quartiers de Carrefour-Feuilles et de Martissant par des membres des gangs de *Grand-Ravine* et de *Village-de-Dieu*, en raison de leur collaboration présumée avec la Police nationale d'Haïti (PNH). Le 13 septembre, une femme, âgée de 72 ans, a également été abattue par le chef du gang de *Wharf Jérémie* pour avoir refusé de participer à une cérémonie religieuse de trois jours organisée en hommage à celui-ci.

Parallèlement à ces abus ciblés, le 19 août, un affrontement armé a éclaté entre des membres des gangs de *Grand Ravine* et de *Ti Bois* pour le contrôle d'un poste de péage illégal établi à Fontamara 43. Au cours de cet affrontement, deux individus ont été tués et trois autres blessés, tous des hommes appartenant aux gangs impliqués. Il a également entraîné l'interruption de la circulation et la paralysie des activités commerciales dans la zone.

De manière inquiétante, en l'absence de mesures prises par les autorités pour consolider les acquis des opérations de sécurité, des éléments des gangs *Krache Dife* et *Village de Dieu* sont parvenus à revenir dans les quartiers de Bel-Air et à La Saline, après en avoir été délogés au début de l'année 2026.

Ces quartiers revêtent une importance stratégique pour les gangs en raison de leur situation géographique, qui facilite le transfert des victimes enlevées dans la commune de Delmas vers la zone de Martissant, où elles sont maintenues en captivité.

## Communes de Pétion-Ville et de Tabarre

Les abus commis par les gangs à Pétion-Ville et à Tabarre sont restées limitées, ce qui pourrait s'expliquer par une présence policière et des groupes d'autodéfense plus importante dans ces communes, ainsi que par le déplacement de plusieurs éléments du gang *Kraze Barye* vers d'autres zones de la capitale contrôlées par leurs alliés. Ce gang était très actif dans la zone de Tabarre jusqu'à la mi-2024.

Au cours du trimestre, cinq victimes[15] ont été recensées à Pétion-Ville, toutes dans la zone de Laboule 12, lors d'incidents impliquant le gang de *Village de Dieu*.

Quatre d'entre elles ont été victimes d'une fusillade indiscriminée survenue le 4 juillet, tandis qu'une cinquième a été tuée après avoir résisté à une tentative d'enlèvement.

À Tabarre, un seul incident a été documenté, au cours duquel un homme a été tué et un autre blessé par des membres du gang *Kraze Baryè*. Ceux-ci ont ouvert le feu sur ces deux individus alors qu'ils traversaient la zone de Tabarre 41 à motocyclette.

## Commune de Kenscoff

Entre juillet et septembre, au moins 110 personnes ont été tuées et 27 autres blessées[16], dans la commune de Kenscoff, toutes lors d'incidents impliquant le gang de *Village de Dieu*.

Plus de 92 pour cent des victimes (126) ont été touchées par balle lors de deux attaques indiscriminées : l'une, entre les 4-9 juillet, et l'autre, la nuit du 23 au 24 août, dans le centre-ville de Kenscoff, ainsi que les localités de Boucan, Godet, Gramothe, Madeleine, Obléon, Robin et Viard *(voir encadré à la page 13)*.

Quatre membres du groupe d'autodéfense de Kenscoff ont aussi été tués et blessés[17] alors qu'ils participaient aux opérations contre les gangs, en soutien aux forces de sécurité. Ces incidents se sont produits les 4 et 28 juillet, à Viard.

### *ATTAQUE DU GANG DE VILLAGE DE DIEU CONTRE PLUSIEURS LOCALITÉS DE KENSCOFF, LE 23 AOÛT 2026*

*Le 23 août, vers 21 heures, environ 150 membres du gang de Village de Dieu, armés de fusils, ont pénétré dans les localités de Boucan, Gramothe et Madeleine, où ils ont tiré de manière indiscriminée sur les habitations et les résidents qui tentaient de fuir dans les rues. Selon des sources locales, la présence du gang dans la commune s'était renforcée depuis le 15 août, date à laquelle des hommes armés, munis de sacs à dos et de fusils, s'étaient déployés dans la zone en empruntant les routes escarpées des montagnes de Kenscoff.*

*L'enquête menée par le SDH a permis d'établir que plusieurs éléments du gang de Village de Dieu étaient arrivés depuis la zone. Gressier, en empruntant la route de Clémenceau pour rejoindre Viard, où ils ont retrouvé d'autres éléments déjà établis dans cette localité, depuis le début de l'année 2025.*

*Au cours de cette attaque, au moins **47 résidents ont été tués** (32 hommes, 10 femmes, trois garçons et deux filles) et **22 autres blessés** (15 hommes et sept femmes).*

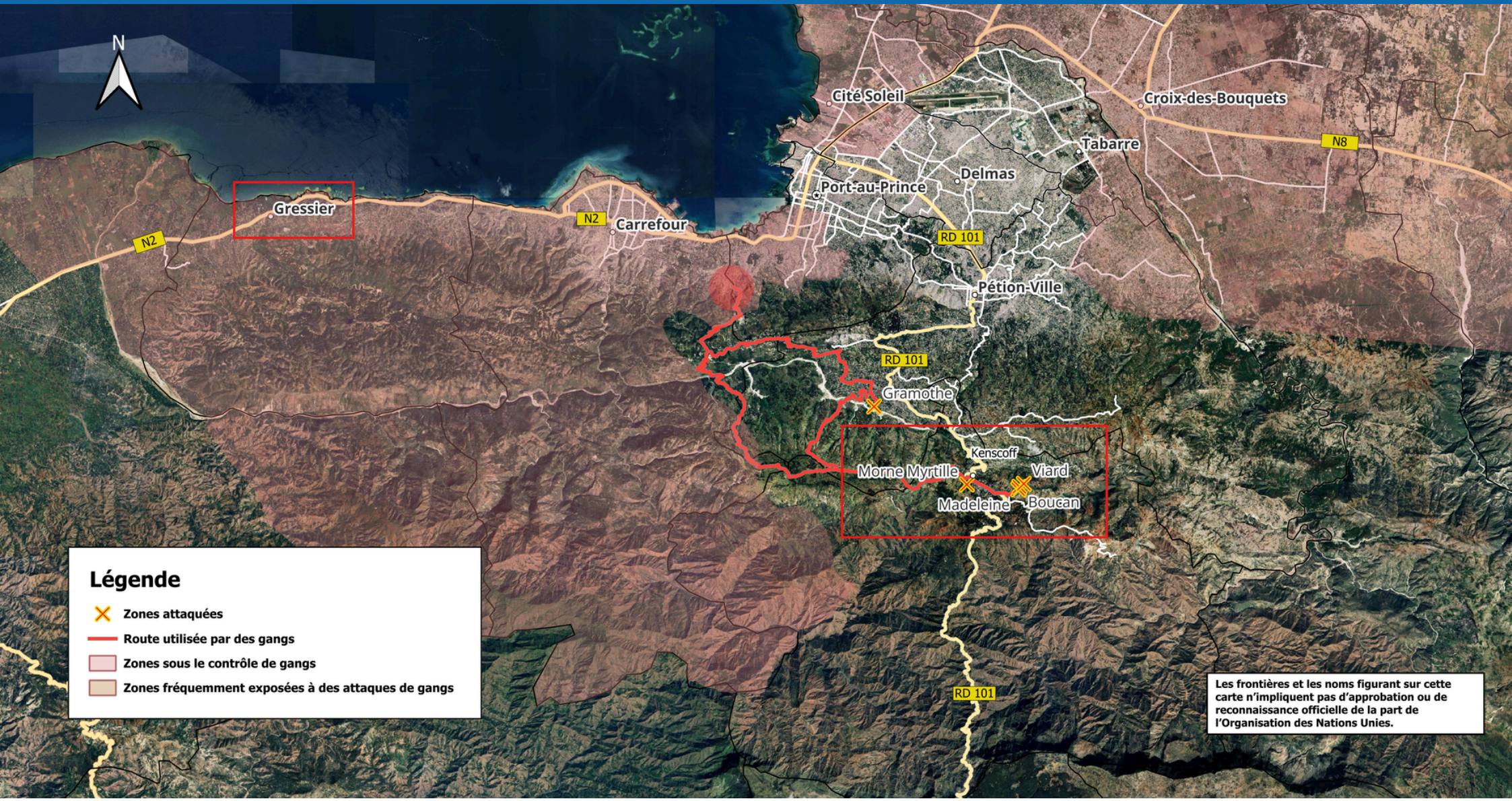
*Un épisode particulièrement brutal s'est produit dans le centre-ville de Kenscoff, où 36 habitants, dont un enfant, ont été abattus dans la cour de l'église protestante L'Arche de la Nouvelle Alliance de la Sainte Cité. Les victimes s'étaient réfugiées à l'intérieur du bâtiment avant d'être forcées d'en sortir par des éléments du gang.*

*Au moins **52 autres personnes** (31 hommes, 15 femmes, deux garçons et quatre filles) ont également été **enlevées** par des membres du gang dans les rues et sur les chemins ruraux alors qu'elles tentaient de fuir les violences, puis emmenées à Viard, où elles ont été retenues en otage pendant plusieurs semaines. Dans un message audio diffusé sur WhatsApp le 24 août, le gang a menacé de tuer les otages si les forces de sécurité lançaient des opérations contre lui. À la fin du mois de septembre, environ 40 otages avaient été libérés. Toutes les femmes et les filles, la plus jeune âgée d'à peine sept ans, ont été soumises à des viols d'une extrême brutalité, commis quotidiennement par plusieurs éléments du gang.*

*Le gang a également saccagé et incendié plus de 70 habitations, et provoqué le déplacement forcé d'au moins 4 000 résidents.*

*La présence des forces de sécurité était extrêmement limitée au moment des attaques, malgré l'affectation d'un contingent de policiers au commissariat de Kenscoff. Bien que les violences aient commencé vers 21 heures et que les habitants aient alerté les autorités dès leur déclenchement, aucune intervention n'a eu lieu avant 4 heures du matin, lorsque des unités spécialisées de la police basées à Port-au-Prince sont arrivées en renfort. Les membres du gang avaient déjà quitté la zone.*

## Localités ciblées par l'attaque du gang *Village de Dieu* à Kenscoff, le 23 août 2026



### Autres communes dans le département de l'Ouest : Arcahaie, Cabaret et Léogâne

À Léogâne, située à l'entrée sud-ouest de la capitale et limitrophe de Gressier, une seule attaque a été documentée au cours du trimestre. Celle-ci a eu lieu dans la soirée du 30 août lorsque des membres du gang *103 Zombies* ont pénétré dans le quartier de Darbonne, cambriolé 40 maisons et volé au moins 50 têtes de bétail. Ils ont également violé cinq femmes et une fille âgée de 15 ans, et violemment battu sept hommes qui tentaient d'empêcher ces viols. Bien qu'aucune autre violence liée aux gangs n'ait été documentée à Léogâne, la situation y est restée extrêmement tendue en raison des pressions continues exercées par ce gang pour étendre son influence dans cette commune. Ces tensions se sont notamment manifestées par le meurtre d'au moins 21 personnes dans différents quartiers de Léogâne par des groupes d'autodéfense et des membres non-organisés de la population, qui ont accusé les victimes d'appartenir aux *103 Zombies* et de se trouver dans la zone pour préparer des attaques.

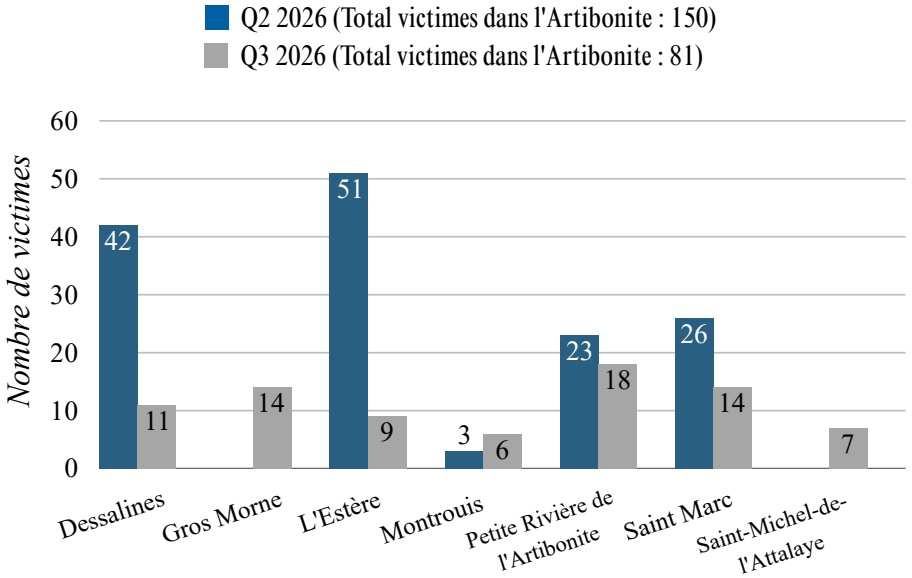
Aucune victime des violences des gangs n'a été recensée dans les communes d'Arcahaie et de Cabaret. Cependant, la situation sécuritaire y est restée tendue en raison de la présence continue de membres du gang de *Canaan*. Ce gang, dont le principal bastion se trouve dans la commune de Croix-des-Bouquets, a réussi à établir, dès octobre 2022, une base à Cabaret, où il se livre notamment à des actes d'extorsion. En revanche, le gang n'a pas réussi à s'implanter à Arcahaie, en raison de la présence des forces de sécurité et de groupes d'autodéfense. Au cours du trimestre, au moins quatre affrontements ont opposé des membres du gang de *Canaan* à la Police nationale d'Haïti (PNH) et aux groupes d'autodéfense de la zone, notamment le long de la route nationale n° 1, à hauteur des localités de Bercy et de Carriès. Ces incidents ont fait au moins 12 morts et blessés parmi les membres du gang, ainsi qu'une policière tuée et un autre agent de police blessé.

## *Département de l'Artibonite*

Dans le département de l'Artibonite, dans un contexte de poursuite des opérations des forces de sécurité contre les gangs, le nombre de victimes des violences perpétrées par ces derniers a globalement diminué, passant de 150 au deuxième trimestre à 81[18] au troisième trimestre.

Toutefois, cette baisse n'a pas été homogène sur l'ensemble du département, et certaines communes, jusque-là épargnées par ces violences, ont été la cible d'attaques de gangs. Ces attaques ont, dans certains cas, été liées au déplacement de membres de gangs contraints de quitter leurs bastions sous la pression des opérations de sécurité, ou ont été perpétrées en représailles à ces opérations. Cela a notamment été le cas dans les communes de Gros-Morne et de Saint-Michel-de-l'Attalaye.

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEURTRES ET DE BLESSURES LIÉS AUX GANGS DANS LES COMMUNES DE L'ARTIBONITE LES PLUS TOUCHÉES PAR CETTE VIOLENCE**




Au cours du trimestre, deux attaques indiscriminées ont aussi été perpétrées dans la localité de Mamond Paul (Saint-Michel-de-l'Attalaye) par les gangs *Kokorat San Ras* et *Gran Grif*, qui ont fait deux morts et cinq blessés parmi des résidents qui avaient tenté de résister à leur enlèvement. Aucun incident de ce type n'avait auparavant été documenté dans cette commune, où plusieurs membres de ces gangs s'étaient repliés début août.

À Gros-Morne, le 28 septembre, des membres du gang *Kokorat San Ras*, fuyant une opération de sécurité menée dans leur bastion à Ti Bwadòm, ont traversé les localités de Crépin et de Dosnie, où ils ont ouvert le feu sur des résidents qu'ils ont rencontré sur leur passage, tuant six hommes et cinq femmes. Puis, ils ont atteint le centre-ville de Gros-Morne, où ils ont mené une nouvelle attaque, tirant sur les habitants. Trois hommes ont été mortellement atteints par balles. Ces attaques ont provoqué le déplacement de plus de 5 000 habitants.

Dans d'autres communes, notamment Dessalines, L'Estère, Petite Rivière de l'Artibonite et Saint-Marc, les gangs de *Canaan*, *Gran Grif*, *Kokorat San Ras* et *Palmiste* ont continué de mener des attaques indiscriminées contre la population, ouvrant le feu sur des habitations, des passants dans les rues, des agriculteurs travaillant dans leurs champs et des passagers de véhicules de transport en commun circulant sur les principaux axes routiers. Ils ont également tiré sur des personnes qui ont tenté de leur échapper lors de tentatives d'enlèvement.

### *Départements du Centre, du Nord et du Sud-Est*

Bien que les violences des gangs soient restées relativement limitées dans les départements du Centre, du Nord et du Sud-Est, les attaques et autres activités criminelles recensées témoignent d'un risque de poursuite de leur expansion territoriale à travers le pays.

Dans le département du Centre, les autorités locales auraient tenté, début août, de négocier avec les gangs de *Canaan* et de 400 *Mawozo* la cessation de leurs activités criminelles en échange du démantèlement du groupe d'autodéfense de la zone, connu sous le nom de *Back-Up Feray*. Cette initiative, menée de manière non officielle et sans la participation des institutions étatiques compétentes, aurait échoué vers la fin du même mois.

Depuis lors, les deux gangs ont maintenu leur présence dans la zone, notamment à Hinche, Mirebalais, Lascahobas et de Saut-d'Eau, où deux personnes ont été tuées et une autre blessée. Parmi les victimes figurait un garçon de huit ans, enlevé par le gang de *Canaan* à Hinche, le 15 août, alors qu'il rentrait de l'école. Il a été tué le 24 août dans le centre-ville de Mirebalais, où il était retenu en captivité, après que sa famille n'a pas été en mesure de réunir les 300 000 dollars américains exigés pour sa libération.

Dans le département du Sud-Est, le gang de *Village de Dieu* a mené deux nouvelles attaques dans la commune de Marigot, la première dans la localité de Tèt Kajak, le 11 août, et la seconde dans celle de Kasedan, le 26 août. Lors de ces attaques, les membres du gang ont ouvert le feu sur des habitations et dans les rues, blessant au moins deux hommes et incendiant plusieurs maisons. Les assauts ont été repoussés par des groupes d'autodéfense locaux. Ces violences font suite à quatre attaques perpétrées par le même gang entre avril et juin 2026 contre la localité de Séguin (Marigot). Ces attaques avaient été les premières documentées par le SDH dans le département du Sud-Est.

Enfin, dans le département du Nord, plusieurs groupes criminels locaux ont poursuivi leurs exactions. À Milot, deux personnes ont été tuées ; l'une lors de tirs indiscriminés en représailles à une opération de sécurité, et l'autre, un agent de la Brigade de sécurité des aires protégées (BSAP), en raison de son opposition aux activités de ces groupes. Les activités de gangs locaux ont également été constatées à Cap-Haïtien et à Limonade.

### 1.2 INTERFÉRENCE DES GANGS DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL ET ABUS COMMIS DANS CE CONTEXTE

Au cours du trimestre, des violentes tentatives d'interférence de chefs de gangs dans le processus électoral ont été documentées. Ces actes ont entravé l'exercice des droits politiques des citoyens, tout en compromettant la transparence et l'intégrité du processus électoral.

Par exemple, le chef du gang de *Brooklyn* aurait constitué une liste de candidats aux prochaines élections de Cité Soleil, dans le but d'accéder à des postes de responsabilité au sein de l'administration municipale. Le 29 juillet, deux habitants du quartier de Brooklyn ont été abattus par ce même chef de gang pour avoir publiquement dénoncé cette pratique.

Par ailleurs, des candidats aux élections ont également été victimes de violences. À titre d'exemple, dans la nuit du 23 au 24 septembre, l'ancien député Dupner Clément a été retrouvé mort à Baradères (département des Nippes), son corps présentant des blessures par balles, quelques semaines après avoir annoncé son intention de se porter candidat aux prochaines élections législatives. Cependant, le lien entre l'activité politique de la personne concernée et son assassinat n'a pas pu être établi.

Dans une déclaration datée du 1er septembre 2026 et diffusée sur WhatsApp, Wilson Joseph[19], chef du gang des *400 Mawozo*, s'est autoproclamé « maire de Croix-des-Bouquets », affirmant avoir pris en charge l'administration de la commune à la suite de l'expiration du mandat des autorités municipales. Il a également annoncé la création d'un mouvement politique à vocation nationale, dénommé *Tèt Ansanm pou Lapè ak Stabilite*, dont l'objectif déclaré est de « promouvoir la paix, la sécurité et le développement ».

### 1.3 DYNAMIQUES DES VIOLENCES LIÉES AUX GROUPES D'AUTODÉFENSE ET AUX MEMBRES NON-ORGANISÉS DE LA POPULATION DANS LE CADRE DU MOUVEMENT « BWA KALÉ »

Au cours du trimestre, au moins 75 personnes ont été tuées et sept autres blessées[20] par des groupes d'autodéfense ou des membres non-organisés de la population.

Ces incidents se sont surtout produits dans les départements de l'Ouest (63 pour cent des victimes), de l'Artibonite (23 pour cent), du Centre (9 pour cent), ainsi que du Nord et du Nord-Est (5 pour cent au total). Dans ces départements, quelques communes ont été particulièrement affectées, comme Gressier, Léogâne et Petite Rivière de l'Artibonite.

La majorité des victimes, soit 69 personnes, ne participaient pas à des actes de violence lorsqu'elles ont été ciblées. Les victimes ont été interceptées dans la rue, interrogées et soupçonnées d'appartenir à des gangs ou de leur apporter un soutien.

À titre d'exemple, le 17 août, dans le quartier de Flon 4 (Léogâne), trois personnes, dont un garçon de 16 ans, ont été interceptées par un groupe d'habitants de la zone. Après avoir été violemment interrogées, elles ont reconnu avoir des liens avec le gang de *Village de Dieu* et traverser la zone pour se rendre aux Cayes, dans le sud du pays. Les trois personnes ont ensuite été tuées à coups de pierres et de machettes, puis leurs corps ont été brûlés avec de l'essence sur les lieux de l'incident. D'autres personnes ont été tuées après avoir été surprises alors qu'elles commettaient des délits de droit commun, principalement des vols dans des habitations, des commerces ou des marchés locaux.

Treize autres personnes ont été tuées ou blessées alors qu'elles participaient, en tant que membres de gangs, à des affrontements armés contre des groupes d'autodéfense dans les communes d'Arcahaie et de Petite Rivière de l'Artibonite.

### 1.4 DYNAMIQUES DES VIOLENCES LIÉES AUX OPÉRATIONS DES FORCES DE SÉCURITÉ

Au cours du trimestre, au moins 523 personnes ont été tuées et 237 autres blessés[21] au cours d'opérations des forces de sécurité contre les gangs. Un membre de la Police Nationale d'Haïti (PNH) a également été tué et cinq autres blessés.

Quatre-vingt-sept pour cent des cas ont été documentés dans le département de l'Ouest, tandis que les départements de l'Artibonite et du Nord en ont enregistré, respectivement, 11 pour cent et 2 pour cent.

Au moins 16 pour cent des personnes tuées ou blessées n'étaient pas associés aux gangs. Elles ont été touchées par des balles perdues ou par des explosions de drones, alors qu'elles se trouvaient dans leurs résidences ou dans les rues. Parmi ces victimes, figurent quatre enfants tués et quatre autres blessés.

Par ailleurs, 32 autres enfants recrutés par les gangs ont été tués et deux autres blessés au cours de ces mêmes opérations. Ces enfants, tous des garçons, étaient âgés de 12 à 16 ans.

Conformément à la tendance observée depuis mars 2025, deux types d'interventions ont été menées par les forces de sécurité : d'une part, des opérations au sol, conduites par des unités spécialisées de la PNH, parfois appuyées par les Forces Armées d'Haïti (FAd'H) et une « task force » établie par le gouvernement, composée de policiers et d'éléments d'une société militaire privée étrangère et, d'autre part, des opérations faisant usage de drones explosifs, menées par cette même « task force ».

Il est important de rappeler que tout usage de la force létale par les agents des forces de l'ordre, ou par tout autre acteur agissant au nom ou en appui de l'État, doit toujours être conforme au droit international des droits humains et respecter les principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité, de non-discrimination, de précaution et de responsabilité[22]. À ce jour, le SDH n'a reçu aucune information indiquant que les autorités aient ouvert des enquêtes afin d'établir les circonstances et les responsabilités relatives aux décès et aux blessures causés lors d'opérations des forces de sécurité, y compris celles impliquant des éléments d'une société militaire privée.

## Opérations au sol

Au cours du trimestre, au moins 368 personnes ont été tuées et 169 autres blessées au cours d'opérations menées au sol par les forces de sécurité, parmi lesquelles figuraient 105 membres de la population (soit 19 pour cent), dont six enfants[23].

La commune de Port-au-Prince a enregistré le plus grand nombre de victimes parmi la population, représentant 57 pour cent du total recensé, principalement dans le centre-ville et les quartiers de La Saline, de Martissant et de Portail Léogâne. D'autres victimes parmi la population ont également été documentées dans les communes de Delmas (Delmas 2, 3 et 31), de Gressier (Bois Lasalle et Merger), de L'Estère (Bois Blanc, Mapou Lagon et Saint Hubert) et de Kenscoff (Nan Panyol).

Les opérations au sol se sont également intensifiées dans la commune de Gressier à partir du 12 août, ciblant les membres du groupe des *103 Zombies*, la cellule locale du gang de *Grand Ravine*, ainsi que ceux d'autres gangs alliés qui s'étaient rendus dans la commune pour renforcer leurs rangs. Entre le 12 août et le 30 septembre, au moins 165 membres de ces gangs, dont 24 garçons âgés de 14 à 16 ans[24], ont été tués lors d'échanges de tirs avec la PNH.

## Operations aériennes menées par des drones explosifs

Les frappes de drones explosifs se sont concentrées dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, en particulier dans le centre-ville et les quartiers de Carrefour-Feuilles, Fort Saint-Clair et La Saline, où elles ont principalement ciblé les gangs de *Grand Ravine* et de *Village de Dieu*. D'autres frappes ont été menées dans les communes de Gressier (Bois Lasalle, Colombier, Garde Gendarme, Santo et Sinaï), de Kenscoff (Gramothe, Godet, Robin et Viard) et de Pétion-Ville (Torcel).

Dans le département de l'Artibonite, des frappes de drones explosifs ont été menées dans les communes de Dessalines, de L'Estère et de Petite Rivière de l'Artibonite, ciblant les gangs de *Kokorat San Ras* et *Gran Grif*.

Parmi l'ensemble des personnes tuées et blessées lors de ces opérations de drones, 14 étaient des membres de la population, dont deux enfants[25].

## Exécutions extrajudiciaires

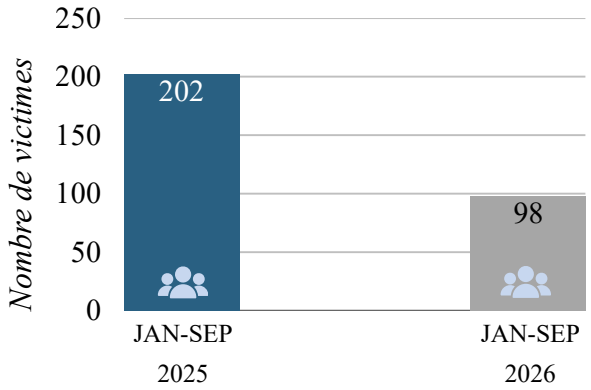
En dehors des opérations des forces de sécurité, des allégations persistantes d'exécutions extrajudiciaires, ou de tentatives d'exécutions extrajudiciaires, ont été documentées, impliquant certains éléments des unités spécialisées de la PNH.

Au total, au cours de ce trimestre, au moins 44 personnes[26] ont été ont été victimes de ces exécutions ou tentatives d'exécutions.

Ces incidents ont été notamment documentés dans des zones spécifiques de la capitale, tel que Delmas (11 victimes), particulièrement à Carrefour Trois Mains, la route de l'Aéroport et entre Delmas 33 et Delmas 83 (Delmas) ; Pétion-Ville (7), sur la route des Frères et à Pèlerin ; Cité Soleil (3), à Drouillard ; Gressier (2), à La Colline et Nan Geffrard ; et à Port-au-Prince, dans le centre-ville et à Bel Air.

Globalement, le nombre de victimes d'exécutions extrajudiciaires recensées entre janvier et septembre 2026 (98) est inférieur à celui enregistré au cours de la même période en 2025 (202 victimes).

***Victimes d'exécutions ou tentatives d'exécutions extrajudiciaires en 2025 et 2026***




## FRG Force de répression des gangs

À partir de septembre, la Force de répression des gangs (FRG) a apporté son soutien à au moins six opérations menées par des unités spécialisées de la PNH. Ces interventions ont eu lieu dans les communes de Croix-des-Bouquets, de Kenscoff, de Port-au-Prince et de Tabarre (département de l'Ouest), contre les gangs *400 Mawozo*, *Kraze Baryè* et *Village de Dieu*, ainsi que dans la commune de Dessalines (département de l'Artibonite), contre les gangs *Gran Grif* et *Kokorat San Ras*.

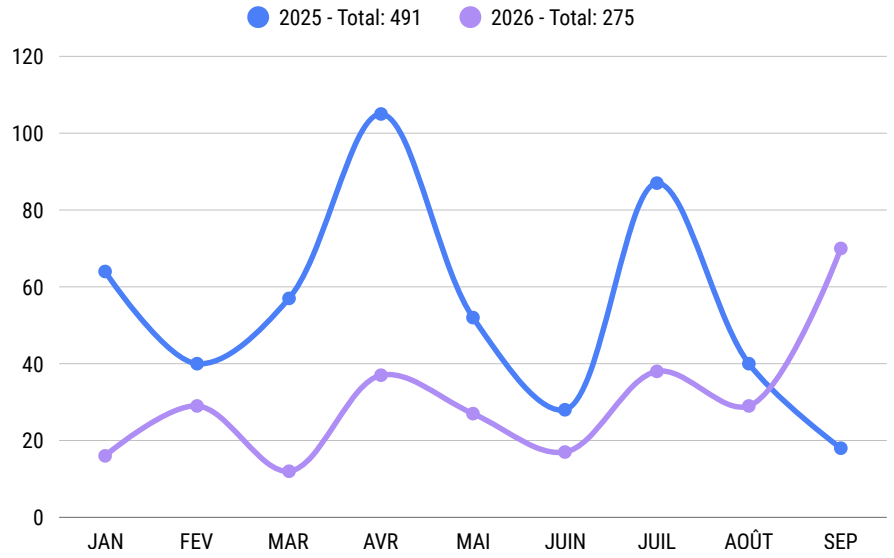
En parallèle, la FRG a poursuivi ses patrouilles, notamment dans les communes de Cité Soleil et de Tabarre, et a conduit au moins deux opérations de manière indépendante à Port-au-Prince et à Gros-Morne.

Au cours de ces opérations, neuf membres de gangs ont été tués et deux blessés lors d'échanges de tirs. Par ailleurs, lors de ces opérations, une vingtaine de personnes ont été arrêtées en raison de leurs liens présumés avec des gangs.

## 1.5 ENLÈVEMENTS

Au cours du trimestre, au moins 137 personnes ont été enlevées[27] contre rançon par des éléments criminels, soit une augmentation de 68 pour cent par rapport au trimestre précédent.

**ENLÈVEMENTS**
**JANVIER-SEPTEMBRE, 2025 ET 2026**




Ces données ne représentent qu'une partie du nombre total de personnes enlevées. Dans de nombreux cas, les proches des victimes ne signalent pas les enlèvements à la police, ni aux prestataires de services, et choisissent de négocier directement avec les ravisseurs, estimant que cette approche permet d'obtenir une libération plus rapide et d'éviter d'éventuelles représailles.

À l'instar des deux premiers trimestres de 2026, la majorité des victimes d'enlèvement (67 pour cent) a été recensée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Les autres victimes ont été enregistrées dans les départements de l'Artibonite (30 pour cent), du Centre (2 pour cent) et du Nord (1 pour cent).

Dans la capitale, les enlèvements continuent de présenter un degré élevé d'organisation. Les victimes ont principalement été enlevées alors qu'elles circulaient à bord de leurs véhicules privés, pour se rendre au travail ou regagner leur domicile. La majorité des victimes ont été interceptées sur la route de Delmas et la route de l'Aéroport, deux axes majeurs de la capitale. D'autres enlèvements ont été recensés dans les quartiers de Bois-Verna, Bourdon, Lalue, Nazon et Turgeau (commune de Port-au-Prince), ainsi que dans le centre-ville de Pétion-Ville et les quartiers de Grenier, Laboule, Morne Lazare, Pèlerin et Thomassin (commune de Pétion-Ville). Certains enlèvements ont été commis en pleine journée, à la vue des passants, dans des zones très fréquentées abritant de nombreux commerces et services.

Parmi les victimes figuraient de hauts responsables ministériels, des policiers, des médecins, des journalistes, des entrepreneurs étrangers et des membres du personnel local d'organisations internationales. Au moins six enfants ont également été enlevés alors qu'ils se rendaient à l'école ou en revenaient.

Une autre caractéristique des enlèvements observés ces derniers mois est la durée particulièrement longue de la captivité de certaines victimes, parfois malgré le versement de plusieurs rançons.

Des cas d'enlèvement impliquant des individus portant des uniformes de police ont également continué d'être recensés. À titre d'exemple, le 2 septembre, cinq hommes qui se rendaient à leur lieu de travail à bord d'un véhicule privé ont été enlevés sur la route de l'Aéroport, à Delmas, par des individus armés et cagoulés, vêtus d'uniformes portant l'inscription « BOID » (Brigade d'opération et d'intervention départementale).

À la différence de la capitale, dans le département de l'Artibonite, les enlèvements, perpétrés par les gangs de *Gran Grif* et *Kokorat San Ras*, ont été menés le plus souvent de manière indiscriminée. Ainsi, de nombreuses victimes ont été enlevées alors qu'elles se trouvaient dans des véhicules de transport en commun arrêtés à des points de contrôle illégaux. D'autres enlèvements ont été commis lors d'attaques contre des localités, au cours desquelles les membres de gangs ont capturé des personnes à leur domicile, dans les rues et sur les chemins ruraux. Ces incidents ont principalement été recensés dans les communes de Dessalines, des Gonaïves, de L'Estère et de Saint-Marc.

Un autre cas a été signalé dans la commune de Borgne (département du Nord), où un prêtre catholique a été enlevé alors qu'il circulait en voiture sur une route de la zone. Il s'agit du seul cas d'enlèvement documenté à ce jour dans cette commune.

Les gangs ont également eu recours aux enlèvements pour exercer une pression sur les autorités. Ainsi, lors de l'attaque contre Kenscoff, les 23 et 24 septembre, le gang de *Village-de-Dieu* a enlevé 52 personnes dans les localités de Boucan, Gramothe, Madeleine et Viard, menaçant de les exécuter si des opérations policières étaient menées contre lui (*voir encadré à la page 13*).

De même, le 26 septembre, dans la commune de Gros-Morne (département de l'Artibonite), le gang de *Palmiste* a enlevé plus de 100 marchands ambulants et chauffeurs de mototaxi à Pont Benoît, afin d'obtenir la libération de deux individus arrêtés pour leurs liens présumés avec le gang. Les victimes ont été menacées d'exécution si les deux suspects n'étaient pas libérés. Ces derniers ont été remis en liberté peu de temps après[28].

### 1.6 VIOLENCES SEXUELLES

Entre juillet et septembre 2026, le Mécanisme de surveillance, d'analyse et de rapport (MARA) a documenté au moins 985 victimes (944 femmes, 36 filles, trois hommes et deux garçons) de violence sexuelle perpétrés par des membres de gangs. Trente-cinq pour cent de ces viols, soit 344, ont été commis au cours de la période considérée[29]. Les 70 pour cent restant ont été commis entre janvier 2020 et juin 2026.

Parmi les 344 victimes du troisième trimestre, la majorité de cas, soit 77 pour cent, ont été des viols collectifs. Les victimes étaient âgées de huit à 75 ans.

Les violences sexuelles, notamment celles commises par les gangs, restent largement sous-déclarées, en raison de la crainte de représailles, de la stigmatisation sociale et du manque de confiance dans la police et le système judiciaire.

Au moins cinq victimes ont été tuées par leurs agresseurs après avoir été violées, tandis que quatre autres, dont trois filles âgées de 15, 16 et 17 ans, sont tombées enceintes à la suite des violences sexuelles subies.

Quatre-vingt-seize pour cent des 344 cas ont été recensés dans le département de l'Ouest. Les zones les plus touchées sont principalement celles sous l'emprise des gangs, notamment les communes de Port-au-Prince (110 victimes), de Cité Soleil (66), de Croix-des-Bouquets (31) et de Delmas (28). D'autres cas ont également été documentés en dehors de la capitale, notamment dans les communes des Gonaïves, Petite Rivière de l'Artibonite et Verrettes (département de l'Artibonite) et de Saut'Eau (département du Centre).

Dans la continuité des tendances observées au cours des périodes précédentes, les victimes ont été attaquées soit dans leur habitation, soit dans la rue, alors qu'elles vaquaient à leurs activités quotidiennes. Dans certains cas, les victimes ont été aussi contraintes de descendre des véhicules de transport en commun, puis conduites de force dans des endroits isolés ou des bâtiments abandonnés, où elles ont été violées.

Par ailleurs, au moins 27 femmes et quatre filles ont été victimes de viols répétés au cours de leur captivité, après avoir été enlevées par des membres de gangs. Cela a été notamment le cas de 15 femmes et quatre filles, enlevées avec 33 autres hommes et garçons lors d'une attaque menée, le 23 août, contre plusieurs localités de la commune de Kenscoff. Durant leur captivité, qui a duré plusieurs semaines, toutes ces victimes ont été violées quotidiennement. Outre ces violences sexuelles, les victimes ont également été sévèrement battues. Certaines d'entre elles ont également été témoins du meurtre de membres de leur famille lors de leur captivité.

Dans tous les cas recensés, les agresseurs ont utilisé des armes à feu pour dissuader les victimes de toute tentative de résistance.

Face à l'augmentation continue des cas de violences sexuelles, y compris celles commises par les gangs, les prestataires de services communautaires ne cessent d'alerter sur le manque criant de ressources pour assurer la protection des victimes, notamment en matière de soins médicaux, de soutien psychologique, d'assistance socio-économique et juridique, ainsi que de relocalisation vers des lieux sûrs. Ils insistent également sur l'urgence de renforcer la réponse du système judiciaire afin de lutter contre l'impunité et de prévenir la répétition de ces violences.

### 1.7 IMPACT DE LA VIOLENCE ET EXPLOITATION DES ENFANTS PAR LES GANGS

Le recrutement et l'exploitation d'enfants par les gangs est demeuré une préoccupation majeure.

Au cours du trimestre, au moins 32 enfants, tous des garçons, âgés de 14 à 16 ans et recrutés par le gang de *Grand Ravine*, ont été tués lors d'échanges de tirs avec les forces de sécurité. Ces affrontements se sont produits au cours d'opérations

menées contre ce groupe les 10, 12 et 14 août dans la commune de Gressier. Par ailleurs, au cours de la même période, au moins un autre garçon, âgé de 16 ans, a été tué par des membres de la population dans le quartier de Flon 4, à Léogâne. Il a été intercepté par des résidents alors qu'il traversait la commune avec deux hommes pour se rendre aux Cayes, dans le sud du pays. Soupçonnés d'appartenir au gang de *Village-de-Dieu*, les trois individus ont été tuées à coups de machette, puis leur corps ont été brûlés avec de l'essence.

Malgré les efforts déployés par les institutions de l'État, avec l'appui des acteurs de la société civile et des partenaires internationaux, les mesures de protection et de prévention visant à réduire les risques de recrutement sont demeurées insuffisantes.

Certaines avancées ont toutefois été enregistrées en matière de protection, de réhabilitation et de réintégration des enfants associés aux gangs, notamment avec la mise en place par le ministère de la Justice et de la Sécurité publique d'une « task force » interinstitutionnelle prévue par le *Protocole d'accord relatif au transfert, à la réception et à la prise en charge des enfants associés aux gangs armés lors des opérations de sécurisation du territoire*, signé en octobre 2023 entre l'État haïtien et les Nations unies.

Au-delà des défis de coordination, les dispositions de ce protocole restent toutefois largement méconnues des acteurs nationaux, tout comme les dispositions de la loi de 1961 et de son décret d'application sur la justice juvénile. Selon ses textes et conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'enfant, la justice juvénile en Haïti repose sur une approche qui privilégie la protection des droits de l'enfant, sa rééducation et sa réinsertion sociale plutôt que des mesures punitives. La privation de liberté doit rester une mesure exceptionnelle, utilisée en dernier recours et pour la durée la plus courte possible.

Le défi de la mise en œuvre de ses dispositions se heurte aussi aux perceptions et opinions de la société haïtienne actuelle. Selon une enquête d'opinion de l'organisation Chatham House[30] menée en mai 2026, 64 pour cent des personnes interrogées sont favorables à l'emprisonnement des membres de gangs, sans distinction d'âge.

### 1.8 IMPACT DE LA VIOLENCE DES GANGS SUR LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Les violences des gangs ont continué de porter atteinte aux droits économiques, sociaux et culturels de la population, notamment aux droits au logement, à la santé, à l'éducation et à un niveau de vie suffisant.

Au cours du trimestre, lors des attaques armées, près de 300 habitations et autres bâtiments ont été saccagés, incendiés ou détruits par les gangs, dont une école à Sarthe (Cité Soleil) et le sous-commissariat de police de Santo (Gressier). Des infrastructures stratégiques n'ont pas non plus été épargnées. À titre d'exemple, le 15 août, des membres du gang *Gran Grif* ont saccagé la centrale électrique de Marchand-Dessalines (département de l'Artibonite), emportant des batteries, des panneaux solaires et d'autres équipements indispensables à son fonctionnement.

Dans les zones rurales, notamment dans les départements de l'Artibonite et du Centre, les attaques contre les agriculteurs, les vols de bétail et la destruction d'intrants agricoles ont continué de perturber les activités agricoles et d'élevage, fragilisant ainsi les moyens de subsistance des populations et compromettant leur droit à une alimentation suffisante.

Les pratiques d'extorsion imposées par les gangs ont également continué de peser sur les ressources économiques des ménages. À titre d'exemple, dans la commune de Carrefour, le gang de *Ti Bois* a mené une « campagne » de collecte de taxes illégales sur les habitations, exigeant des résidents des sommes pouvant dépasser 50 000 gourdes (400 USD). Des habitants ayant refusé de payer ont été victimes d'expulsions forcées de leur domicile, voire de graves violences physiques ou de meurtre.

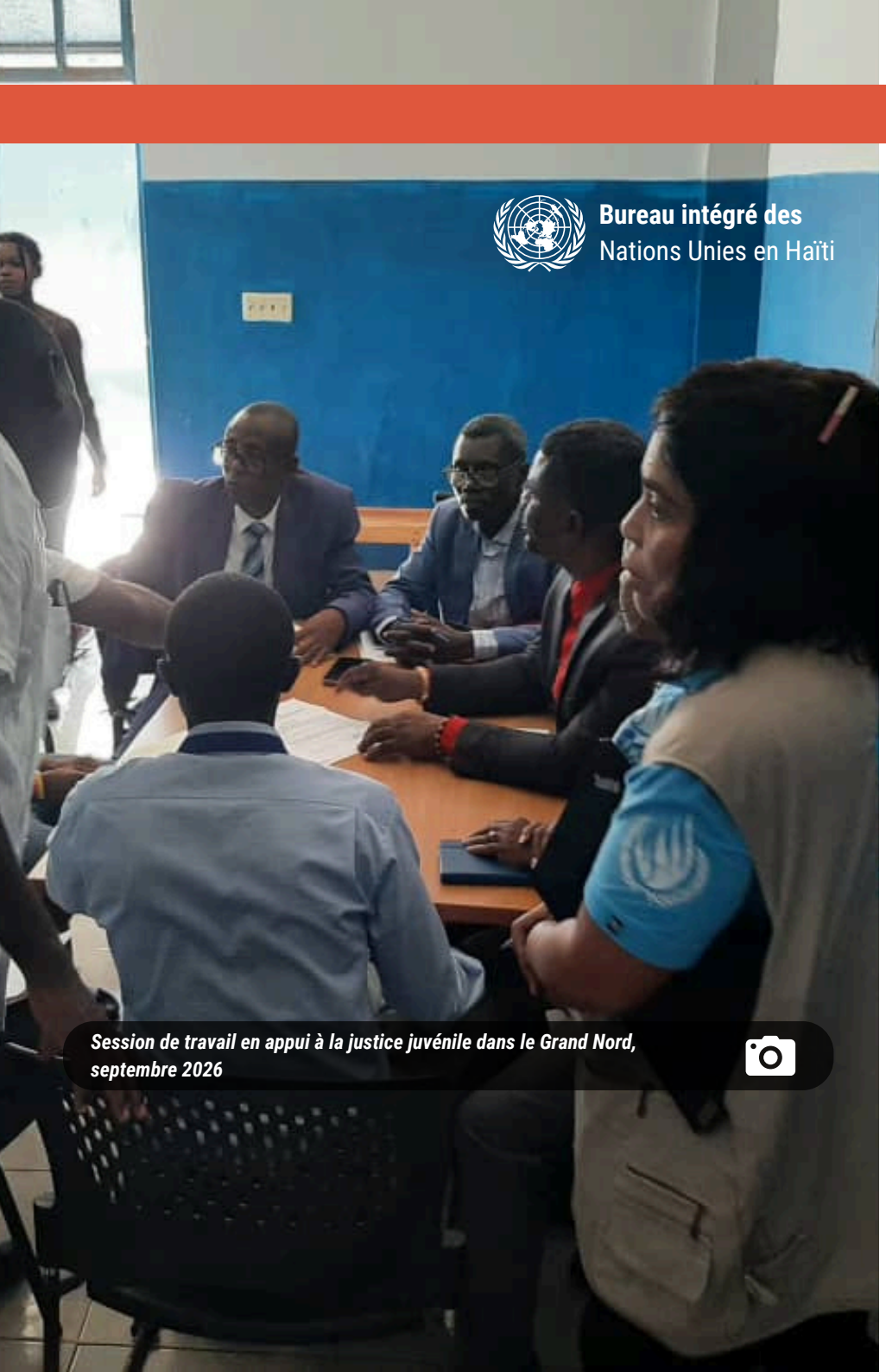
La présence des gangs sur plusieurs axes routiers stratégiques, ainsi que les pratiques d'extorsion imposées aux transporteurs de marchandises, aux chauffeurs de transport en commun et aux passagers, ont également continué d'entraver la liberté de circulation des populations et de perturber les échanges commerciaux. Plus largement, l'insécurité et les violences perpétrées par les gangs ont continué de restreindre l'accès des populations aux services essentiels, notamment aux soins de santé et à l'éducation.

À la fin du mois de septembre, près de 1,5 million de personnes étaient déplacées à l'intérieur d'Haïti, soit une augmentation de 2 pour cent par rapport à la précédente évaluation, réalisée en mai 2026. Les enfants représentaient 52 pour cent des personnes déplacées[31].




*Marchande de rue à Cap-Haïtien, département du Nord*

*Photo: ©SDH*




*Session de travail en appui à la justice juvénile dans le Grand Nord, septembre 2026*

# II. SYSTÈME JUDICIAIRE

Au cours de la période considérée, certaines avancées ont été enregistrées dans le fonctionnement du système judiciaire, notamment dans la préparation de l'entrée en vigueur des nouveaux Code pénal et Code de procédure pénale, la reprise des assises criminelles avec assistance de jury et l'opérationnalisation des pôles judiciaires spécialisés.

Toutefois, la lenteur des procédures, les insuffisances institutionnelles et la dégradation continue des conditions de détention demeurent des obstacles majeurs à l'administration de la justice et à la lutte contre l'impunité.

## 2.1 FONCTIONNEMENT DU POUVOIR JUDICIAIRE

Dans le cadre de la réforme de la justice pénale, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP) a lancé, le 15 juillet, un programme de préparation de l'application du nouveau Code pénal et du Code de procédure pénale. Adoptés par décret en mars 2020, puis révisés en juin 2025, ces textes ont vu leur entrée en vigueur reportée à plusieurs reprises, notamment en raison des controverses entourant certaines dispositions et de la nécessité de renforcer les capacités des acteurs judiciaires chargés de leur application. En septembre, une première cohorte de 20 professionnels de la justice a bénéficié d'une formation de formateurs en France afin d'accompagner le programme de renforcement des capacités des acteurs à l'échelle nationale, en prévision de l'entrée en vigueur des codes au début de l'année 2027.

Au cours du trimestre, des assises criminelles se sont tenues dans au moins trois juridictions. À Port-au-Prince (département de l'Ouest), des assises criminelles avec assistance de jury ont été organisées du 27 au 31 juillet, pour la première fois depuis 2018. Par ailleurs, les sessions organisées à Petit-Goâve (département de l'Ouest) et à Fort-Liberté (département du Nord-Est), achevées respectivement les 31 juillet et 5 août, ont permis de juger 35 affaires, donnant lieu à 22 condamnations et 13 acquittements ou remises en liberté.

Dans le cadre du renforcement de l'intégrité du système judiciaire, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) a examiné, en septembre, 159 dossiers de magistrats, aboutissant à la certification de 119 d'entre eux et à la non-certification de 17 autres, tandis que 14 dossiers nécessitaient des enquêtes complémentaires.

## 2.2 PROCÉDURES JUDICIAIRES SUR LES MASSACRES ET AUTRES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME

Des progrès ont été enregistrés dans l'opérationnalisation des deux pôles judiciaires spécialisés sur les crimes de masse et les crimes financiers, institués par décret en avril 2025 et officiellement lancés en mai 2026. Ces avancées se sont notamment traduites par l'affectation de 24 magistrats, le renforcement de la coordination entre les autorités judiciaires et les services d'enquête de la police, ainsi que l'identification et l'examen de 41 dossiers susceptibles de relever de leur compétence.

Par contre, aucune avancée n'a été enregistrée au cours du trimestre dans les procédures judiciaires relatives à plusieurs affaires emblématiques de violations des droits de l'homme, notamment les massacres de Grand Ravine (2017), de La Saline (2018), de Bel Air (2019) et de Pont-Sondé (2024).

En juillet et août, Jean Denis Cyprien, le juge d'instruction chargé de la conduite, au second degré, du dossier sur l'assassinat du président Jovenel Moïse en juillet 2021, a procédé à de nouvelles auditions dans le cadre du supplément d'information ordonné par la Cour d'appel de Port-au-Prince en octobre 2025, celle-ci ayant estimé que l'instruction initiale nécessitait des enquêtes complémentaires. Parmi les personnalités entendues figurent un ancien président d'Haïti, un ancien sénateur, le secrétaire général du Palais national et un journaliste. En septembre, 18 suspects détenus en Haïti, dont 17 anciens militaires colombiens et un ancien fonctionnaire du ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP), ont été transférés aux États-Unis, portant à 30 le nombre de personnes mises en accusation dans le cadre de la procédure américaine. Au 30 septembre 2026, dix personnes avaient été déclarées coupables aux États-Unis.

## 2.3 PROCÉDURES JUDICIAIRES ENGAGÉES POUR SOUTIEN AUX GANGS ET TRAFIC D'ARMES

Au cours du trimestre, l'instruction de l'affaire de trafic d'armes liée à l'Église épiscopale d'Haïti s'est poursuivie devant la Cour de cassation. Ouverte en 2022 après la découverte d'armes et de munitions dans des conteneurs destinés à cette institution, l'affaire avait fait l'objet d'une décision de la Cour d'appel de Port-au-Prince en avril 2026, annulant une ordonnance de 2023 et ordonnant le renvoi de plusieurs suspects devant un tribunal criminel. Le 16 juillet, la Cour de cassation a confirmé avoir été saisie d'un recours déposé par certains d'entre eux. À la fin septembre, le dossier était toujours en attente des conclusions du parquet auprès de la Cour de cassation, tandis que 13 suspects demeuraient en détention provisoire.

L'affaire « Miss Lily », relative à une importante saisie d'armes et de munitions en 2022, n'a pas non plus connu d'avancée judiciaire. Le dossier demeure en attente de transfert du parquet de Port-au-Prince vers celui de Port-de-Paix, juridiction territorialement compétente pour connaître de l'instruction.

Le 21 juillet, la Cour d'appel de Port-au-Prince a confirmé le renvoi devant le tribunal criminel sans l'assistance du jury de plusieurs anciens responsables publics arrêtés en janvier 2025, dont l'ancien député Prophane Victor[32] et deux anciens directeurs généraux du Service national de gestion des résidus solides (SNGRS) et de la Caisse d'assistance sociale (CAS). Ils sont poursuivis pour financement présumé de gangs, trafic d'armes et de munitions, corruption et blanchiment de capitaux.

## 2.4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Des procédures judiciaires pour des faits présumés de corruption ont connu quelques développements.

Le 27 juillet, le juge d'instruction Paul Eronce Villard a ordonné le renvoi de plusieurs anciens maires et responsables municipaux de Carrefour, Cité Soleil et Pétion-Ville devant le tribunal criminel sans l'assistance du jury, pour des faits présumés de détournement de plus de 900 millions de gourdes (environ sept millions USD) de fonds publics, de blanchiment de capitaux et d'enrichissement illicite.

L'affaire ouverte en 2022 contre une ancienne directrice générale de la Caisse d'assistance sociale (CAS) et plusieurs coaccusés pour des faits présumés de corruption, de prise illégale d'intérêts et d'enrichissement illicite demeurait pendante devant la Cour de cassation à la fin du trimestre. La haute juridiction a été saisie à la suite d'un pourvoi exercé contre la décision de la Cour d'appel de Port-au-Prince de mars 2026 ordonnant le renvoi des accusés devant le tribunal criminel sans assistance de jury.

## 2.5 LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

Selon la Police nationale d'Haïti (PNH), 151 cas de violences sexuelles, dont 96 concernant des mineurs, ont été signalés à la police entre juillet et septembre 2026. Toutes les victimes ont été orientées vers des services de protection.

Parallèlement, le SDH a poursuivi le renforcement des capacités de la PNH en matière de prise en charge des violences sexuelles, à travers trois formations des policiers déployés à Port-au-Prince (département de l'Ouest), au Cap-Haïtien (département du Nord) et aux Cayes (département du Sud) et la tenue de plateformes de coordination entre la police et les prestataires de services médicaux, psychosociaux et juridiques dans six commissariats (cinq dans la capitale et une aux Gonaïves).

## 2.6 CONDITIONS DE DÉTENTION DANS LES PRISONS HAÏTIENNES

Au 30 septembre 2026, 7 557 personnes étaient détenues dans les prisons d'Haïti (7 563 en juin), dont 236 garçons et 19 filles. Les personnes en détention provisoire représentaient 80 pour cent de la population carcérale (contre 82 pour cent au deuxième trimestre de 2026), tandis que la surpopulation carcérale demeure critique, avec un taux d'occupation estimé à 325 pour cent.

Les conditions de détention demeurent inhumaines et dégradantes. Au cours du trimestre, 69 détenus sont décédés, portant à 133 le nombre total enregistré depuis le début de l'année 2026. Ces décès sont principalement liés à l'insuffisance des

soins médicaux, à l'insalubrité des cellules, à une alimentation inadéquate et à l'accès limité à l'eau potable.

La situation carcérale demeure particulièrement préoccupante dans la capitale, où le Centre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi (CERMICOL) constitue le seul établissement pénitentiaire encore opérationnel. En septembre, CERMICOL accueillait 775 détenus (554 hommes, 129 femmes, 79 garçons et 13 filles) pour une capacité de 93 places, dans des conditions de surpopulation extrême, marquées notamment par la détention conjointe d'adultes et de mineurs et de graves carences sanitaires et alimentaires. Faute d'alternatives, les commissariats et sous-commissariats de la capitale servent également de centres de détention de fait, hébergeant environ 1 005 personnes pour une capacité totale de 285 places.

Entre juillet et septembre, le SDH a poursuivi son appui aux autorités judiciaires et pénitentiaires pour accélérer le traitement des dossiers de mineurs en détention prolongée. À Port-au-Prince, son suivi au CERMICOL a notamment permis d'identifier des dossiers susceptibles d'aboutir à une remise en liberté et d'engager des démarches auprès des autorités judiciaires concernant 32 mineurs relevant de la juridiction de Croix-des-Bouquets. Au Cap-Haïtien et à Fort-Liberté, une mission menée du 14 au 18 septembre a permis d'examiner 31 dossiers de personnes incarcérées alors qu'elles étaient mineures, de reconstituer neuf dossiers incomplets ou manquants et d'obtenir la libération de deux mineurs.

## 2.7 SANCTIONS INTERNATIONALES

Neuf personnes (dont sept chefs de gang, un ancien membre du Parlement haïtien et un ancien chef de l'Unité de sécurité générale du Palais national, USGPN) et deux entités (le gang de *Gran Grif* et la coalition des gangs *Viv Ansanm*) demeurent sous le régime de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies[33], qui a été prorogé jusqu'au mois d'octobre 2027.

Sur le plan international, plusieurs États et organisations régionales ont maintenu leurs régimes de sanctions ciblées à l'encontre de personnes et d'entités dont les activités sont considérées comme une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité d'Haïti. Ainsi, neuf personnes et une entité demeurent visées par les mesures restrictives de l'Union européenne[34], tandis que la Suisse a étendu son dispositif de sanctions à un total de 21 personnes et entités[35]. Parallèlement, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni ont maintenu des sanctions visant respectivement au moins 36, 21 et 13 personnes[36].

Ces mesures, qui comprennent principalement le gel des avoirs, les restrictions financières et les interdictions de voyager, visent notamment des acteurs présumés d'être impliqués dans le financement ou le soutien aux gangs, la criminalité organisée, la corruption et les violations graves des droits humains, ainsi que dans d'autres activités compromettant les institutions démocratiques, l'État de droit et la stabilité du pays.

## 2.8 ENQUÊTES SUR DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES PAR DES POLICIERS

Au cours du trimestre, le SDH a documenté 44 cas d'exécutions et de tentatives d'exécutions extrajudiciaires impliquant des éléments de la PNH. Ces incidents ont fait 37 morts et sept blessés[37]. Ces cas seront transmis au cours du quatrième trimestre 2026 à l'Inspection générale de la Police Nationale d'Haïti (IGPNH), dans le cadre d'un mécanisme dédié de partage d'informations, en vue de permettre la poursuite des enquêtes et l'adoption de mesures appropriées.

Des progrès limités ont été enregistrés dans le traitement des 279 cas (308 victimes) d'exécutions et de tentatives d'exécutions extrajudiciaires transmis par le SDH à l'IGPNH en 2025 et 2026. Sur les 279 cas, 257 sont toujours en cours d'enquête, 22 ont été ont été finalisés et demeurent en attente de rapports de clôture.




*Séance de sensibilisation à la citoyenneté numérique, septembre 2026*

*Photo: ©SDH*

## III. SOUTIEN AUX INSTITUTIONS NATIONALES ET À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Au cours du trimestre, le SDH a poursuivi son appui aux institutions publiques et aux organisations de la société civile, à travers des activités de formation, de sensibilisation, de suivi et d'accompagnement technique visant à promouvoir le respect des droits de l'homme, à renforcer la protection de la population et à soutenir la participation citoyenne.

### 3.1 SOUTIEN AUX AUTORITÉS PUBLIQUES

En juillet, un programme de sensibilisation de deux mois destiné aux unités spécialisées de la Police Nationale d'Haïti (PNH) a pris fin. Menée en appui à l'Inspection générale de la PNH (IGPNH) et financée par le Canada, cette initiative a permis de sensibiliser plus de 1 300 policiers issus des unités spécialisées de la PNH sur les règles encadrant l'usage de la force et à l'éthique professionnelle.

Dans le contexte du processus électoral et des efforts visant à protéger l'espace civique, le ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique (MJSAC), en collaboration avec le Conseil électoral provisoire (CEP) a lancé une initiative nationale visant à promouvoir la participation des jeunes aux affaires publiques. Cette initiative, qui bénéficie du soutien financier du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), a conduit à la mise en place de la Table sectorielle de la jeunesse. Réunissant 78 participants issus des institutions publiques, des organisations de jeunesse, de la société civile et des partenaires internationaux, cette table a permis d'établir un mécanisme de coordination entre les acteurs du secteur.

Parallèlement, dans le cadre de ces activités, le SDH a accompagné quatre organisations de la société civile dans la mise en œuvre d'activités de sensibilisation pour l'inscription sur les listes électorales dans 30 communes, avec l'objectif d'atteindre 15 000 jeunes.

Par ailleurs, des activités socio-sportives organisées autour du thème « Jouer pour la paix, agir contre la violence » ont été mises en œuvre dans cinq communes de la zone métropolitaine de Port-au-Prince par l'Observatoire national du sport haïtien (ONASH), en collaboration avec le MJSAC et des autorités municipales. Articulées autour d'un championnat de football, l'objectif était de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes, l'éducation civique et la cohésion sociale dans les communautés touchées par la violence armée.



Activité socio-sportive « Jouer pour la paix, agir contre la violence »

## 3.2 SOUTIEN À LA FORCE DE RÉPRESSION DES GANGS

Le SDH a continué d'apporter son soutien à la Force de répression des gangs (FRG). Au cours du trimestre, sept opérations menées par la FRG, en appui aux forces nationales de l'ordre ou de manière indépendante, ont fait l'objet d'un suivi par le SDH. Les informations recueillies ont été partagées avec le commandement de la FRG et le Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti (UNSOH).

Par ailleurs, le SDH a organisé des sessions de sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention de 804 membres du personnel (767 hommes et 37 femmes) de la FRG. Ces sessions ont porté sur le contexte sécuritaire et les dynamiques des gangs en Haïti, les principaux risques de violations des droits de l'homme lors des opérations, ainsi que les normes internationales applicables, notamment les principes encadrant l'usage de la force. Une attention particulière a également été accordée à la protection de la population, notamment des enfants, à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et aux obligations des personnels de la FRG en matière de respect des droits de l'homme.

## 3.3 SOUTIEN AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION

Au cours du troisième trimestre, le SDH, en partenariat avec l'organisation Combite pour la paix et le développement (CPD), et avec financement du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) a poursuivi les activités des « Clubs de paix » dans 15 établissements scolaires de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. À travers des formations, des ateliers participatifs, des séances de lecture et des visites éducatives, 365 élèves (156 garçons et 209 filles) ont été sensibilisés aux droits humains, à la résolution pacifique des conflits, à l'égalité des genres, à la protection de l'environnement et à la citoyenneté active. Des initiatives de nettoyage, d'assainissement et de réhabilitation d'espaces scolaires ont également été menées pour encourager leur engagement communautaire.

Face à la persistance des conflits fonciers, sources de tensions et de violences communautaires, le Bureau des droits humains en Haïti (BDHH), avec l'appui technique du SDH et le soutien financier de l'Union européenne, a organisé en septembre, à Port-au-Prince, une formation à la médiation des conflits fonciers destinée à 20 praticiens déjà actifs dans ce domaine. Une clinique pilote a également été mise en place dans le département du Sud afin de favoriser le règlement pacifique de ces différends. Ces activités concrétisent un processus de consultation mené en 2025 et début 2026 auprès d'environ 160 acteurs institutionnels et communautaires, complété par trois missions de terrain dans l'Artibonite, le Centre et la région métropolitaine de Port-au-Prince pour mieux comprendre les enjeux fonciers locaux.

## Notes de bas de page

**[1]** La qualification de personnes comme étant associées à un gang ou à un groupe d'autodéfense est utilisée à des fins descriptives et analytiques uniquement. Elle ne préjuge pas de leur statut juridique.

**[2]** Au cours du deuxième trimestre 2026 (avril-juin), au moins 1 408 personnes tuées (1 222 hommes, 125 femmes, 46 garçons et 15 filles) et 656 blessées (533 hommes, 96 femmes, 13 garçons et 14 filles).

**[3]** 1 167 personnes tuées (950 hommes, 138 femmes, 59 garçons et 19 filles) et 459 blessées (355 hommes, 89 femmes, 7 garçons et 8 filles).

**[4]** L'insécurité, la peur des représailles et de la stigmatisation, les contraintes financières entravant l'accès aux services de prise en charge, la méconnaissance de ces services, ainsi que le manque de confiance envers les institutions étatiques constituent autant d'obstacles qui conduisent de nombreux survivants de violences sexuelles à ne signaler les faits que plusieurs mois, voire plusieurs années, après les avoir subis. Ainsi, entre juillet et septembre 2026, seules 35 pour cent des victimes recensées avaient subi des violences sexuelles au cours du trimestre. Les autres 65 pour cent ont été violées entre 2020 et juin 2026.

**[5]** 100 hommes, 23 femmes, huit garçons et six filles.

**[6]** Ces chiffres n'incluent que les enlèvements contre rançon perpétrés par les gangs. Ils n'incluent pas les victimes d'enlèvements commis par les gangs dans le but d'exercer une pression sur les forces de sécurité ou de faire obstacle à leurs opérations.

**[7]** Au cours du deuxième trimestre 2026, au moins 81 personnes avaient été enlevées (67 hommes, 10 femmes, trois garçons et une fille), 63 pour cent dans le département de l'Ouest et 27 pour cent dans le département de l'Artibonite.

**[8]** 128 personnes tuées (103 hommes, 21 femmes, un garçon et trois filles, dont 91 non-associées aux gangs et 37 associées aux gangs) et 48 blessées (30 hommes, 16 femmes, un garçon et une fille, dont 44 non-associées aux gangs et quatre associées aux gangs).

**[9]** 158 personnes tuées (89 hommes, 54 femmes, six garçons et neuf filles, dont 113 non-associées aux gangs et 45 associées aux gangs) et 42 autres personnes blessées (28 hommes, 10 femmes, deux garçons et deux filles, dont 25 non-associées aux gangs et 17 associées aux gangs).

**[10]** 92 personnes tuées (57 hommes, 31 femmes, deux garçons et deux filles, dont 67 non-associées aux gangs et 25 associées aux gangs) et 40 blessées (28 hommes, huit femmes, deux garçons et deux filles, dont 23 non-associées aux gangs et 17 associées aux gangs).

**[11]** Pour plus de détails sur ces affrontements, voir BINUH (6 août 2026). « Flash Report - Intensification of Gang Violence in the Plaine du Cul-de-Sac Area and Cité Soleil (March - July 2026) », disponible sur https://binuh.unmissions.org/en/document-library/flash-report-intensification-of-gang-violence-in-the-plaine-du-cul-de-sac-1, et BINUH (25 août 2026). « Quarterly Report on the human rights situation in Haiti (April – June 2026) », disponible sur https://binuh.unmissions.org/en/document-library/quarterly-report-on-the-human-rights-situation-in-haiti-april-june-2026

**[12]** 22 personnes tuées (14 hommes, six femmes et deux garçons, dont 15 non-associées aux gangs et sept associées aux gangs) et neuf blessées (cinq hommes, trois femmes et une fille, dont sept non-associées aux gangs et deux associées aux gangs).

**[13]** Entre juillet et septembre, 31 personnes ont été tuées (24 hommes et sept femmes, dont 19 non-associées aux gangs et 12 associées aux gangs) et huit autres blessées (six hommes, une femme et une fille, dont quatre non-associées aux gangs et quatre associées aux gangs).

**[14]** 32 personnes tuées (28 hommes, trois femmes et une fille, dont 21 non-associées aux gangs et 11 associées aux gangs) et 21 blessées (15 hommes et six femmes, dont 18 non-associées aux gangs et trois associées aux gangs).

**[15]** Quatre personnes tuées (un homme et trois femmes, toutes non-associées aux gangs) et un homme blessé, non-affilié aux gangs.

**[16]** 110 personnes tuées (69 hommes, 22 femmes, 13 garçons et six filles, toutes non-associées aux gangs) et 27 blessées (20 hommes et sept femmes, toutes non-affiliés aux gangs).

**[17]** Trois hommes tués et un autre blessé.

**[18]** 50 personnes tuées (42 hommes et huit femmes, dont 46 non-associées aux gangs et quatre associées aux gangs) et 31 blessées (27 hommes et quatre femmes, dont 29 non-associées aux gangs et deux associées aux gangs).

**[19]** Wilson Joseph fait l'objet de sanctions des Nations Unies en raison de son implication dans de graves atteintes aux droits humains, notamment des meurtres, des viols, le recrutement d'enfants, des enlèvements, ainsi que des actes de vol, de saccage et de destruction de biens publics, notamment des prisons et des postes de police. Nations Unies – Conseil de Sécurité : https://main.un.org/securitycouncil/fr/content/wilson-joseph
Il est également visé par des sanctions pour entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire. Le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Suisse et l'Union européenne ont également adopté des sanctions à son encontre.

**[20]** 75 personnes tuées (73 hommes, une femme et un garçon) et sept autres blessées (sept hommes).

**[21]** 523 personnes tuées (474 hommes, 13 femmes, 35 garçons et une fille) et 237 blessées (198 hommes, 33 femmes, quatre garçons et deux filles).

**[22]** HCDH (2020). « Guidance on less-lethal weapons in law enforcement », disponible sur
https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/CCPR/LLW_Guidance.pdf

**[23]** 39 personnes non-associées aux gangs tuées (28 hommes, neuf femmes, un garçon et une fille, âgés de 16 et 11 ans, respectivement) et 66 autres blessées (36 hommes, 26 femmes, deux garçons et deux filles, âgés entre cinq et 17 ans).

**[24]** Les victimes parmi les enfants, en particulier ceux recrutés par les gangs, restent difficiles à documenter. Les capacités limitées du Service des droits de l'homme sur le terrain ne permettent pas d'identifier systématiquement les mineurs associés aux gangs qui sont tués ou blessés lors des opérations des forces de sécurité, notamment en raison des difficultés à établir avec précision l'âge des victimes dans certaines circonstances. Par conséquent, le nombre d'enfants parmi les membres de gangs tués ou blessés pourrait être plus élevé.

**[25]** Quatre personnes non-associées aux gangs tuées (un homme, une femme et deux garçons, âgés de 12 et 13 ans) et 10 autres blessées (huit hommes et deux femmes).

**[26]** 37 personnes tuées (33 hommes et quatre femmes) et sept autres blessés (cinq hommes et deux femmes).

**[27]** 100 hommes, 23 femmes, huit garçons et six filles.

**[28]** Les 52 personnes prises en otage par le gang de Village de Dieu à Kenscoff lors de l'attaque du 23 août, tout comme les 100 individus retenus par le gang de Palmiste le 26 septembre à Gros-Morne ne sont pas inclus parmi les 136 personnes enlevées contre rançon au cours. Ces deux incidents s'inscrivent dans une dynamique différente des autres enlèvements, car la principale motivation ne semble pas être le paiement d'une rançon.

**[29]** La peur des représailles et de la stigmatisation, les contraintes financières et sécuritaires entravant l'accès aux services de prise en charge, la méconnaissance de ces services, ainsi que le manque de confiance envers les institutions étatiques constituent autant d'obstacles qui conduisent de nombreux survivants de violences sexuelles à ne signaler les faits que plusieurs mois, voire plusieurs années, après les avoir subis. Ainsi, entre juillet et septembre 2026, seules 35 pour cent des victimes recensées avaient subi des violences sexuelles au cours du trimestre, tandis que 65 pour cent ont déclaré avoir été violées entre 2020 et juin 2026.

**[30]** Chatham House (mai 2026). « What Haitians want from the next phase of UN and international support », disponible sur https://www.chathamhouse.org/2026/08/what-haitians-want-next-phase-un-and-international-support

**[31]** Organisation mondiale pour les migrations (OIM) (Août 2026). « Haïti – Rapport sur la situation de déplacement interne – Round 14 », disponible sur https://dtm.iom.int/fr/reports/haiti-rapport-sur-la-situation-de-deplacement-interne-round-14-aout-2026

**[32]** Prophane Victor fait l'objet de sanctions internationales imposées par les Nations Unies, Canada, le Royaume Uni, l'Union européenne et les États-Unis en raison de son implication présumée dans le soutien aux gangs en Haïti.

**[33]** Liste actualisée – Rés. 2374 du Conseil de sécurité, disponible sur https://main.un.org/securitycouncil/fr/content/un-sc-consolidated-list

[34] Conseil de l'Union européenne (juin 2026). « Haïti: prorogation des mesures restrictives de l'UE jusqu'en juillet 2027 », disponible sur https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2026/06/26/haiti-eu-restrictive-measures-extended-until-july-2027/pdf/?__cf_chl_f_tk=0AagjcghTMijsiPRCXoajFfZsc1PwMYUwxCdCXEL9no-1782825682-1.0.1.1-Ex3UNT8BDTMRdWMsKgMf_ZXWvpzVLpXizXhd_UoP3oI

**[35]** Secrétariat d'État à l'économie de Suisse. Mesures concernant Haïti, disponible sur https://www.seco.admin.ch/fr/mesures-concernant-haiti

**[36]** Canada : https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2022-226/TexteComplet.html ; États-Unis https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/ ; Union européenne : https://www.sanctionsmap.eu/#/main/details/54,16/?search=%7B%22value%22:%22%22,%22searchType%22:%7B%7D%7D ; Royaume uni : https://assets.publishing.service.gov.uk/media/686f89c92557debd867cbf20/Haiti.pdf

**[37]** 37 personnes tuées (33 hommes et quatre femmes) et sept blesses (cinq hommes et deux femmes).